

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU 4 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 janvier, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30-12-2022.

Étaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, André BEAUGENDRE, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Valérie JOLLY, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Annabelle PICARD, Chrystelle PREAULT, Laurent PREAULT et Laëtitia CHATRY..

Étaient absents et excusés mesdames Laetitia PIPAR, Frédéric GUILLON et Dominique LEFRANC-DESMONS

Madame Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 07-12-2022 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : la lettre d'Annick BILLON : une année au sénat 2021-2022

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation des restes à réaliser en dépenses et recettes 2022 en investissement
2. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal
3. Travaux en régie et ouverture de crédit pour les écritures comptables
4. Approbation de l'avenant n° 3 proposé par le prestataire «restoria» pour la révision des prix
5. Partage de la taxe d'aménagement communale avec la C.C.V.B. (annulation de la délibération du 09-11-2022)
6. Approbation du règlement intérieur et tarifs communaux concernant le cimetière
7. Subvention de fonctionnement à l'OGEC : 1<sup>er</sup> acompte 2023
8. Contribution annuelle au SYDEV pour la maintenance de l'éclairage public
9. Informations diverses.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION  
DU 06-06-2020**

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020**

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
17	8, rue du Stade	AC 134	Maison	897 m <sup>2</sup>
18	2, rue de la Brémaudière	AD 108-109	Maison	712 m <sup>2</sup>

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
07-12-2022	Sogelink de Caluire et Cuire	Application pour les arrêtés de voirie	2 268 € pour 3 ans

**DELIBERATIONS PRISES**

**1- Restes à réaliser budget communal**

Article budgétaire	Crédit disponible en fin d'année	Nature de la dépense ou recette	Créancier	N° du bon de commande ou du marché	Date de l'inscription	Dépenses engagées
<b>DEPENSES</b>						
2031		Etude pour la gestion différenciée	Terra amenité	Devis TA2022065	09-11-2022	8 636 €
2051		Licence bar tabac	Le ch'ti canon	Délibération n° 6	06-10-2021	38 500 €
<b>Total chapitre 20</b>	<b>47 136</b>					<b>47 136 €</b>
2115	150 000 €	Achat parcelle AC 197	Jean ROY	Acte notarié	22-12-2022	150 000 €
21311	9 094 €	Réfection du mur à la mairie	BF maçonnerie déco	devis	04-12-2018	9 094 €
2135	32 740.43 €	Réfection des enduits ancienne mairie	SARL Eric Guillet	Devis DE02099	28-01-2022	7 014 €
2135		Poêle à granulés	Solar Bois	Devis S01291	30-03-2022	6 946 €
2135		Ouvertures ancienne mairie	Eurl Coulon-Febvre	Devis 1837	04-05-2022	18 780 €
21568	813.02 €	Installation d'un Poteau Incendie à la Bonnetière avec la commune de Palluau	Commune de Palluau	Convention	08-03-2022	813 €
<b>Total chapitre 21</b>	<b>232 957.27</b>					<b>192 647 €</b>
2313-23		Construction de 3 logements pour les aînés		Délibération du 05-11-2019	05-11-2019	
2313-23		MO	Cabinet rigolage	A.E.	28-08-2020	Solde 3 633 € + 779 € de révision
2313-23		Lot 1 à 13	Diverses entreprises	A.E. Délibération n° 5	26-06-2021 09-06-2021	Solde 52 206 € +5 200 € de révision
2313-23		Contrôle technique	socotec	A.E.	06-06-2020	250 €
2313-23		Mission SPS	SOV	A.E.	26-08-2020	3 071 €

2313-23		Aménagement terrain	SEDEP	Devis D12000294	19-11-2020	2 370 €
<b>Total opération 23</b>	<b>67 509.37</b>					<b>67 509 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>307 292 €</b>
<b>RECETTES</b>						
1323		3 locatifs pour les aînés	département	Convention n° 2021-AGC-SOUTIEN-35	25-02-2021	Solde 12 159 €
1341		3 locatifs pour les aînés	Etat DSIL	Arrêté n° 21-DRCTAJ-238	29-04-2021	61 409 €
<b>TOTAL</b>						<b>73 568 €</b>

## 2- Reste à réaliser budget assainissement

Article budgétaire	Crédit disponible en fin d'année	Nature de la dépense ou recette	Créancier	N° du bon de commande ou du marché	Date de l'inscription	Dépenses engagées
<b>DEPENSES</b>						
2158		Installation d'un poste de refoulement à la zone artisanale	Noria	Devis 385	06-07-2022	2 568 €
2158		Electrification du poste de relevage à la zone artisanale	enedis	Devis 7226227501	05-10-2022	1 332 €
21532		Raccordement EU parcelle rue de l'Ecole-rue de Douin	JR Avrit	Devis DE02099	28-01-2022	27 497 €
<b>Total chapitre 21</b>	<b>31 697 €</b>					<b>31 397 €</b>
2315		Raccordement de la zone artisanale	sedep	devis	06-07-2022	26 487 €
<b>Total chapitre 23</b>	<b>188 040.24 €</b>					<b>26 487 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>57 884 €</b>
<b>RECETTES</b>						
NEANT						
<b>TOTAL</b>						<b>0 €</b>

## 3- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget communal 2023

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, d'engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2022 afin de financer les dépenses d'équipement :

chapitre 20 : 47 136 €

chapitre 21 : 287 296 €

chapitre 23 et opérations d'équipements : 69 191 €

se sont élevées à 403 623 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2023 s'élève à **100 905.75 €.**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes sur le chapitre 21 pour 50 000 €

Précise que ces crédits ouverts seront inscrits au budget primitif 2023

#### **4- Travaux en régie et ouverture de crédit Décision Modificative 10**

OBJET	MONTANT	ARTICLES COMPTABLES
<b>ESPACES VERTS ET AMENAGEMENT</b>		
aménagement extérieur Espace A'Capella	3 920,20 €	2121-040
création d'un terrain de pétanque	25 146,19 €	2128-040
pose d'un puits et banc dans les jardins de la mairie	399,36 €	2128-040
pose clôture électrique au terrain de foot	742,99 €	2128-040
<b>VOIRIE ET RESEAUX</b>		
travaux de préparation pour enrobé	9 093,02 €	2151-040
création d'un réseau Eaux Pluviales chemin du Jard et à l'Anjournière	800,48 €	2151-040
mise en place de panneaux de signalisation	473,36 €	21532-040
création d'un sentier piéton + massifs impasse des Démeries	520,50 €	2152-040
<b>BATIMENTS</b>		
installation d'un chauffe-eau locatif 3	653,78 €	2135-040
pose moquette espace A'Capella	1 122,56 €	2135-040
création de sous-plafonds aux 3 locatifs aux Rouillères	2 175,13 €	2135-040
réhabilitation de l'ancienne mairie en 1 locatif	53 927,85 €	2135-040
création plateforme en haut escalier église	426,96 €	2135-040
électrification des combles à l'église	490,72 €	2135-040
<b>AUTRES</b>		
création de pupitres pour communication	347,85 €	2188-040
<b>TOTAL</b>	<b>100 240.93 €</b>	

Au Budget Primitif 2022, il était déjà prévu aux travaux en régie :  
 Recette de fonctionnement : 722-042 : 80 000 €  
 Dépense d'investissement : 2135-040 : 80 000 € (chapitre 21-040)  
 Il manque donc 20 240.93 € soit avec les arrondis : 20 244 €

DM10 travaux en régie				
fonctionnement	Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
722-042				20 244 €
023 virement section investissement		20 244 €		
<b>TOTAL Fonctionnement</b>		20 244 €		20 244 €
investissement	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2121-040		3 921 €		
2128-040		5 086 €		
2151-040		9 614 €		
2152-040		474 €		
21532-040		801 €		
2188-040		348 €		
021 virement de la section de fonctionnement				20 244 €
<b>TOTAL investissement</b>		20 244 €		20 244 €

**5- Signature de l'avenant restoria avec une clause de révision des prix trimestrielle**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant 3 du prestataire « Restoria » qui propose une nouvelle formule de révision qui tient compte à la hausse comme à la baisse des prix des matières premières, du coût de l'énergie et des frais de personnel. Les prix font l'objet d'un ajustement trimestriel : Janvier-mars-juin-septembre-décembre. Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

**6- Partage de la taxe d'aménagement communale (annulation de la délibération 09-11-2022-6)**

Désormais, le projet de loi de finances 2023 instaure de nouveau le reversement de la taxe d'aménagement perçu par la commune à la C.C.V.B.. Pour information, la Taxe d'Aménagement du dernier permis de construire sur un terrain de la zone artisanale à côté du garage galip'automobiles s'élève à 2 125 € (la part

communale) et la commune devait reverser à la C.C.V.B. 828 € annuel. Le conseil municipal annule la délibération et reversera à la CCVB 2 125 €. L'ancienne délibération n° 7 datait du 03-04-2018.

#### 7- Règlement intérieur et tarifs des concessions pour le cimetière

Rappel : Visite du cimetière le samedi 17-12-2022 avec Chrystèle PREAULT, Frédéric GUILLON, Annabelle PICARD, Valérie JOLLY, Dominique DESMONS, André BEAUGENDRE et Xavier PROUTEAU. Le Conseil municipal valide le projet de règlement intérieur et approuve les tarifs suivants :

Concessions traditionnelles pour 2 m <sup>2</sup>			Rappel : prix communal délibération du 03-03-2010	Observations
30 ans	Avec caveau sur les concessions reprises : 1 450 €	Sans caveau : 150 €	61 € sans caveau les 2 m <sup>2</sup>	
cavernes				En 2010 (3 achats) il en reste 2
30 ans	400 €		231 € pour 4 urnes	
Jardin du souvenir				Créé en 2007 (4 dispersions)
Plaque : 10 €			Taxe dispersion des cendres : 20 € (taxe abolie) Plaque : 8 €	

#### 8- Subvention de fonctionnement des OGEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du :

- 05-10-2005 donnant un accord de principe sur un contrat d'association avec l'école privé,
- 03-01-2007 stipulant les modalités de versement de la participation financière.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fusion des 2 OGEC qui devient l'OGEC RPI Palluau-La Chapelle-Palluau domiciliée au 15 rue du Pont Chanterelle 85670 Palluau à compter du 15-12-2020.

En conséquence et considérant le R.P.I., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sommes à verser sont les suivantes sachant que le coût d'un élève à l'école publique de Palluau pour l'année 2022-2023 est de 911.25 € pour 77 élèves (effectif septembre 2022-2023) répartis comme suit :

- Ecole Saint Joseph de La Chapelle-Palluau : 34 élèves chapellois
- Ecole Saint Agnès de Palluau : 43 élèves chapellois

Le 1<sup>er</sup> acompte 2023 s'élève à :  $77 * 911.25 \text{ €} / 2 = 35\,083.12 \text{ €}$

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à mandater cette somme à l'article 6558 sachant qu'un crédit de 70 167 € sera voté à cet article pour le Budget Primitif 2023.

#### 9. Contribution annuelle au Sydev pour la maintenance de l'éclairage public

Le conseil municipal approuve le coût annuel pour 2023 qui s'élève à 2 946.66 € pour 209 points lumineux pour 3 passages en 2022, le coût était de 2 659.86 €.

La consommation pour 2023 est estimée à 12 300 €. Pour l'instant, en 2022, le coût payé est de 5 504.85 € mais d'autres factures restent à venir.... (l'estimation pour 2022 était de 7 800 €)

Pour information : il reste à payer en janvier 2023

- Installation de prises guirlandes : 351.69 € (giratoire et place de l'église)
- Modification horaire du point lumineux 007-003 rue de Nantes : 23.78 €
- Renumérotation de 3 points lumineux : 24.78 €

**TOTAL : 400.25 €**

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1- Point sur les reprises de la voirie et des réseaux dont l'éclairage pour les lotissements privés

- Lotissement des Moissons 1 et 2 : il manque une partie du rapport caméra Eaux Pluviales que doit donner le lotisseur pour pouvoir établir le PV de réception des travaux entre la commune et le lotisseur.
- Lotissement de la « Sapinière » rue des Perrondes : lors d'une réunion le 21-12-2022 avec les pétitionnaires, les élus et le géomètre :
  - o Dévoiement des réseaux sous la « noue » : un contrôle caméra, à la charge de la commune va être effectué sur le réseau existant. Le diagnostic de ce contrôle déterminera la nature des travaux à engager si nécessaire.

### 2- Compte Rendu d'entretien du 09-11-2022 entre Monsieur le maire et une administrée pour un projet de création d'un lieu d'accueil sur la commune

Mesdames Valérie JOLLY et Chrystelle PREAULT recontacte l'administrée pour convenir d'un nouveau rendez-vous à la mairie le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 à 14h30

### 3- Population INSEE au 01-01-2023 : 1 019 habitants

Suite au recensement effectué en début d'année 2022, la population chapelloise est de 1 108 habitants. Suivant les critères de l'INSEE, la population légale de la commune au 01-01-2020 en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 est fixée à 1 019 habitants.

### 4- Lancement du programme : l'heure civique vendéenne

Le conseil municipal nomme madame Annabelle PICARD comme référente sur ce dossier afin d'approfondir le concept et d'en faire une présentation future qui permettra à la municipalité d'intégrer ou non cette démarche citoyenne.

### 5- Bilan de la mi-mandat avec tous les conseillers

## COMPTE RENDU DES COMMISSIONS : CR

- CR commission C.C.A.P.A. du 04-01-2023 par madame Valérie JOLLY

- Mail du 24/12/2022 de madame Laëticia CHATRY sur la prévention des séniors

une information concernant l'action « chauffe-citron » est donnée. Il s'agit de préserver l'autonomie des séniors en se cultivant et en s'amusant ;

Pour 2023, voici le programme :

- Les conférences AVC à Aizenay le 28 février et à Saint Denis la Chevasse le 7 mars
- Les séniors au volant sur les communes d'Apremont, Beaufou et Grand'Landes
- Les séniors au guidon à Bellevigny et Maché

Les dépliants sont à disposition en mairie.

## AGENDA

- Commission « commerces » le 07-01-2023 à 9h30 (Mrs et Mmes Laurent PREAULT, Frédéric GUILLON, Emmanuel VALOT, Laetitia PIPAR, Frédérique TEXIER, André BEAUGENDRE et Sylvain GAUTIER)
- Vœux du maire le samedi 28-01-2023 à 16h

## PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25-01-2023 : réunion sur les finances à mi-mandat

Mercredi 01-02-2023

Mercredi 01-03-2023

Séance levée à 22H45

La secrétaire :  
Valérie JOLLY



Le maire : Xavier PROUTEAU

